

Recensement des personnes tués ou blessés par la police de 1971 à 2012.

Il est très dur de retrouver des informations sur les personnes touchées par la police avant 1990. Il doit donc en manquer un certain nombre (n'hésitez pas à nous envoyer des informations si vous en avez). L'État et sa police cherche à cacher ces crimes, nous, nous n'oublions pas et souhaitons rappeler l'histoire de chacun ainsi que les torts de ces hommes à qui on laisse le pouvoir de nous enlever la vie impunément.

1971 : 2 morts

22 avril 1971, Ivry, M. **Hadj Bekar Rekala** est abattu de trois balles puis de coups de pelle sur la tête par des policiers dans la cour de l'usine de Copelait.

Août 1971, Chatenay-Malabry. La police surprend une tentative de hold-up. Une course poursuite s'engage suivie d'une fusillade. **Mustapha Boukhezzer**, à terre et sans arme, est abattu de 7 balles dans le dos par le brigadier Marchaudon. Celui-ci est aussitôt couvert par ses collègues qui emploient tous les moyens pour justifier la légitime défense. Marchaudon avait déjà abattu un jeune Algérien dans le métro, toujours dans le dos, et avait obtenu un non-lieu. Il est défendu par l'avocate de « légitime défense » maître Garaud. Il comparaît libre au procès. Réquisitoire : 5 ans avec sursis. Il est radié de la police et à 10 ans d'interdiction de port d'armes.

1972 : 1 mort

29 novembre 1972, Versailles, **Mohamed Diab** est tué d'une rafale de mitraillette par le brigadier René Marquet après avoir été roué de coups et accablé d'injures racistes au commissariat. Les avocat-e-s (G. Halimi et Ben Abdallah) déclarent : « Nous avons la certitude qu'il s'agit d'une véritable exécution et que l'inculpation d'homicide involontaire (...) peut être transformée en homicide volontaire. » Au début, le brigadier déclare que c'est un accident, puis il affirmera avoir tiré volontairement en état de légitime défense. Autre déclaration des avocat-e-s à ce propos : « La légitime défense est difficilement soutenable de la part de quatre policiers dont deux étaient armés face à un homme pieds et mains nus (...) il y a forcément eu crime. » René Marquet est laissé en liberté. Huit ans après, en mai 1980, la chambre d'accusation statue pour savoir si Marquet doit passer aux assises. Le procureur requiert un non-lieu pour légitime défense Verdict : non lieu de poursuivre. Les avocat-e-s se pourvoient en cassation. Suite inconnue.

1973 : 1 mort

19 octobre 1973, Versailles, **José-Noël Mara**, 19 ans, d'origine malgache, se fait tirer dessus par un policier en civil. Il est grièvement blessé. Une information contre X est ouverte. Le flic dont l'identité demeure secrète, aurait tiré accidentellement. Suite inconnue.

(en recherche pour 1974, 1975, 1976)...

1977 : 1 mort

23 novembre 1977, Marseille, Gare St Charles, 5 gardiens de la paix cernent un homme qui tient un couteau. **Abdallaoui Abdelmajil** est tué de 3 balles à bout portant.

1978 : 1 mort

Janvier 1978, L'inspecteur Artéon tue un voleur de voiture âgé de 19 ans, **Mohammed Kadi**. En 1980, la chambre d'accusation confirme le non-lieu : Artéon avait « réagi normalement à une résistance illégale » (sic). L'avocat se pourvoit en cassation. Suite inconnue.

(1979 ?)

1980 : 10 morts

Nuit du 6 au 7 janvier 1980, Nouvelle Calédonie, **Théodore Daye**, kanak, 22 ans, est tué par un inspecteur de police qui n'était pas en service. L'assassin est condamné à 5 ans de prison le 21/12/80.

13 janvier 1980, Strasbourg, **Yasid Naili**, 21 ans, surpris au cours d'un cambriolage, est abattu d'une balle dans la tête par un policier. Une information est ouverte par le juge pour décider d'une éventuelle inculpation de Jean-Marc Pellizari. La famille porte plainte, il est inculpé « d'homicide volontaire ». Suite inconnue.

3 février 1980, Valenton (Val de Marne), **Abdelkader Ghrib**, 16 ans est tué d'une balle dans la tempe par un commissaire, qui le poursuivait pour avoir volé une voiture. Selon la police, le coup serait parti accidentellement alors que le jeune s'enfuyait à pied, cherchant refuge dans les caves de la cité.

16 février 1980, Vitry (94), **Abdelkader Lerache**, 15 ans, algérien, est tué d'un coup de fusil par le gardien de la cité. L'assassin sera condamné à 5 ans avec sursis.

27 juin 1980, **Nasser Hattab** se suicide à Fleury Mérogis dans des conditions obscures. Sa famille porte plainte pour non assistance à personne en danger.

Nuit du 29 au 30 juin 1980, Porte de Vanves, **Marina Fayes**, 20 ans, une gitane est abattue par une patrouille de police après une course poursuite dans une voiture volée. La voiture est criblée de balles. La famille dépose plainte contre X pour « homicide volontaire ». Suite inconnue.

11 juillet 1980, St Etienne, **Mustapha Zeguili**, 19 ans, en détention depuis deux mois à la prison de la Talaudière pour un vol de voiture, est retrouvé mort, à l'hôpital, le corps couvert d'hématomes et de pansements.

18 octobre 1980, Marseille, Cité des Flamands, Jean-Paul Taillefer, CRS, tue d'une rafale de mitraillette **Houari Ben Mohamed**, 17 ans, au cours d'un contrôle. Le 11 mai 1983, il comparait devant le tribunal correctionnel pour « homicide par imprudence ou inattention ». Il effectuera trois mois de préventive. Réquisitoire : un an de prison avec un sursis à l'appréciation du tribunal. Celui se déclare incompetent. C'est le renvoi aux assises. Pendant 7 années, la famille de Houari se bat pour obtenir une requalification du délit. Le 23 septembre 1987, Taillefer comparait devant la cour d'assises d'Aix-en-Provence sous l'inculpation d'homicide volontaire. Cependant, lors de son réquisitoire, l'avocat général s'appliquera à écarter tous les éléments ou témoignages tendant à démontrer l'homicide volontaire. L'avocat de Taillefer, de son côté, allant jusqu'à comparer le meurtre d'Houari à un banal accident de la route. Réquisitoire : 2 ans (peine maximale requise pour un homicide involontaire). Verdict : 10 mois avec sursis. Le brigadier Taillefer est libéré.

Nuit du 7 au 8 novembre 1980, Coulommiers (Seine et Marne), **Henry Furcy**, réunionnais, est mortellement blessé par un gendarme alors qu'il tentait de fuir après un cambriolage.

28 novembre 1980, **Habedine Kherrouah**, 18 ans, incarcéré pour une pécadille, meurt à Fleury Mérogis dans des circonstances mystérieuses.

1981 : 2 morts

14 mai 1981, St Albain (Saône et Loire), **Ahmed Messaoud**, 31 ans est tué par des gendarmes alors qu'il tentait de fuir après avoir forcé un barrage de police.

Juin 1981, Nîmes, **Abdellah Ainine**, est écrasé par un train alors qu'il essayait d'échapper à des militaires qui le poursuivaient.

1982 : 8 morts, 1 blessé

14 janvier 1982, Créteil (Val de Marne), un jeune de 16 ans, d'origine camerounaise, est mortellement blessé par un policier chez lequel il s'était introduit pour cambrioler. L'assassin a été inculpé pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et laissé en liberté.

21 mai 1982, St Avertin (Ingre et Loire), **Mohamed Larbi**, 19 ans, est tué d'une balle en pleine tête par un gendarme alors qu'il venait de forcer un barrage.

Nuit du 9 au 10 juin 1982, Paris (XIIIe), **Bruno Zerbib**, 17 ans, est tué à la carabine à lunette et mortellement blessé d'une balle en plein visage par un gardien de la paix qui trouvait qu'il s'intéressait d'un peu trop près à son scooter. L'assassin est incarcéré jusqu'au 15 mars 1983. Condamné le 13 mars 1984 à deux ans de prison dont 15 mois avec sursis couverts par la détention provisoire.

8 juillet 1982, Porte de Clignancourt, un inspecteur de police, Serge Ducasse, blesse grièvement **Nasser Koussouri**, d'une balle dans le dos « en voulant séparer des automobilistes qui se bagarraient ». Il est inculpé de « coups et blessures avec arme » et condamné à 6 mois avec sursis.

14 juillet 1982, Marseille, **Mahmoud Sharouf**, se fait sauvagement tabasser par des CRS parce qu'il courait trop vite vers un ami. Il meurt à l'hôpital. Quatre CRS sont inculpés de « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Le cinquième est inculpé de « non-assistance à personne en danger ». Les CRS évitent les assises grâce au juge d'instruction qui n'a pas retenu de lien direct entre les coups reçus par Mahmoud et sa mort due à une erreur d'anesthésie. Le Brigadier Lazarelli est condamné à 6 mois avec sursis pour non assistance à personne en danger.

22, 23 Septembre 1982, Marseille, un homme de nationalité algérienne est tué par des policiers marseillais, alors qu'après avoir été interpellé, il aurait fait feu en direction des policiers... avec un pistolet d'alarme.

28 Septembre 1982, Lyon, **Ahmed Boutelja**, 25 ans, est tué par Jean-Claude Lopez. Inculpé « d'homicide volontaire », celui-ci est remis en liberté provisoire en mars 83. Il passe aux assises le 2 décembre 85. Verdict : cinq ans de prison dont un avec sursis. À l'issue du procès, la compagne et la mère d'Ahmed protestent. Le procureur ordonne qu'elles soient évacuées, les policiers exécutent matraque à la main. Les nombreuses personnes venues soutenir la famille d'Ahmed seront gazées et matraquées. Le père d'Ahmed est tabassé, ainsi que ses soeurs. Les policiers iront jusqu'à matraquer le portrait de la victime sur les marches du palais.

Octobre 1982, Lyon, **Norreddine Babas** est surpris en flagrant délit de vol. Le policier Bartoli lui tire dessus « Je lui ai intimé l'ordre de lever les bras, il a refusé. Nous nous sommes battus et malencontreusement la balle est partie. » Babas en réchappe de justesse. Le 12 février 83, il porte plainte contre X. Après enquête de l'IGS, la plainte est classée sans suite le 24/3/83 par le parquet de Paris. Motif : « Non seulement aucune faute ne peut être imputée au fonctionnaire de police mais N. Babas est entièrement responsable de ce qui lui est arrivé. » Babas se constitue partie civile. Le 7 juin 84 le juge Grellier inculpe Bartoli de « tentative d'homicide ». Selon la thèse policière, la balle a été tirée de face. Une première expertise médicale est faite, qui ne peut déterminer la trajectoire du projectile ; puis une seconde, qui démontre que la balle a été tirée dans le dos. Les médecins se sont trompés de sens... D'autres rapports de police établis au moments des faits révèlent d'autres contradictions. Malgré cela, le parquet dégage Bartoli de toute responsabilité. Le 21 juillet 87 le juge rend une ordonnance de non lieu. Motif : « Attendu que l'information n'a pas permis de caractériser à la charge de l'inculpé l'élément intentionnel du crime dénoncé par la partie civile. » Affaire sans suite. Noredine Babas, lui, a écopé de 20 mois de prison pour vol.

6 novembre, 1982, Lyon, Bernard Tassine, inspecteur de police, soi-disant pris à parti par deux hommes, tire sur l'un d'eux et tue **Mohamed Abidou**. Il est inculpé « d'homicide volontaire ». L'instruction se clôt en octobre 84. Son collègue Georges Dikeos sera inculpé de « coups et blessures ». Mais sous la pression des syndicats de policiers, le parquet promet un non-lieu. En janvier 85, la chambre d'accusation rend un non-lieu. Tassine ne comparaitra ni aux assises ni ailleurs...

1983 : 8 morts, 1 blessé

14 février 1983, Chatenay-malabry, trois flics prennent en chasse un jeune tunisien **Nasser Mraidi** qui roulait en mobylette sans casque. Le brigadier Lapeyre tire « accidentellement ». Nasser reçoit une balle dans la tête. Lapeyre est inculpé « d'homicide volontaire ». En juin 86, le premier chef d'inculpation est transformé, sur décision de la chambre d'accusation de Versailles, en « coups et blessures involontaires, le coup de feu résultant de l'imprudence, de la négligence ou de la maladresse du policier ». Lapeyre ne risque plus les assises. Jugement en correctionnelle. Verdict : un an avec sursis. Nasser, lui, garde de graves séquelles.

5 mars 1983, Montreuil, **Abdelkader Aouimer** 18 ans, se fait tirer comme un lapin par un policier parce qu'il se sauvait après avoir tenté de rentrer sans payer dans un cinéma. Il reçoit une balle dans l'omoplate. Le parquet inculpe le policier de coups et blessures volontaires ». Il est écroué. Suite inconnue.

15 mars 1983, Paris, **Benjamin Messika**, 29 ans, est abattu place de la Nation par un policier de la brigade de répression du banditisme qu'il menaçait avec un couteau.

Nuit du 18 au 19 juin 83, Lyon, Les Minguettes, **Toumi Djaidja**, 20 ans, est grièvement blessé au ventre par un flic qui avait lâché son chien sur un jeune. Toumi avait eu le malheur d'intervenir. Le policier Patrick Besnard, soutenu par le syndicat FO plaide l'agression et l'accident. Suite inconnue.

7 juillet 1983, Var, **Medjahri Hadj**, 20 ans, tué d'une balle dans le coeur par un gendarme alors qu'il tentait de s'enfuir, menottes aux mains, lors d'un transfert judiciaire à la gare des Arcs .

Nuit du 14 au 15 juillet 1983, Paris 6e, **Abdelkaderil Benarbi**, 23 ans algérien, mortellement blessé par un policier alors qu'il s'enfuyait après avoir commis une agression.

13 août 1983, Chambly, un gendarme tire sur un jeune lors d'un contrôle d'identité. **Laurent Weiss**, 18 ans meurt sur le coup. Le gendarme est inculpé de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner », puis écroué. Le procureur fait appel. La chambre d'accusation confirme la détention, mais le parquet local remet le gendarme en liberté pour éviter l'amplification des « répercussions d'ordre psychologique et moral (dans la gendarmerie) attendu qu'une crise de confiance de la gendarmerie envers l'institution judiciaire serait gravement préjudiciable à l'ordre public. » (Lettre d'un supérieur hiérarchique du gendarme arrêté). Résultat : le gendarme reprend du service après quinze jours d'arrêt. Il est relaxé par la cour d'appel de Dijon le 25 avril 86.

26 août 1983, Paris, **Mohamed Abdelali**, 21 ans, pickpocket, est tué d'un coup de feu en pleine poitrine par un policier qu'il menaçait d'un morceau de verre place de la Madeleine.

27 et 28 août 1983, Paris, un policier, Christian Lebas, tue un jeune d'une balle en pleine poitrine après une course poursuite sur les toits, place de la Madeleine. Naturellement il estimait être en état de légitime défense. Il est réintégré dans son service. le parquet hésite à ouvrir une information judiciaire. Affaire sans suite.

19 Novembre 1983, **Laïd Khanfar**, 21 ans, est tué d'un coup de revolver par un douanier, alors que passager clandestin il tentait de fuir. L'assassin inculpé d'homicide volontaire sera finalement condamné à 5 ans avec sursis.

1984 : 8 morts, 2 blessés

27 Janvier 1984, Toulouse, **Abdelkader Ben Fardjalah**, 26 ans, meurt en tombant du 9e étage de son immeuble alors que paniqué par un contrôle de police, il tentait de fuir.

Mai 1984, **Akim Klemcan** est retrouvé mort au mitard de Fleury-Merogis dans des conditions suspectes.

5 Mai 1984, **Zinne Zeguine**, 24 ans, algérien, est tué d'une balle dans la poitrine par un policier à Jarville (Meurthe et Moselle). Pour le parquet, le policier, menacé par Zeguine aurait tué en état de légitime défense.

6 mai 1984, boulevard Suchet, Paris, après une bagarre entre automobilistes, des flics poursuivent une voiture. **Zouaoui Ben Mabrouk** prend une balle dans la nuque. Il meurt quelques heures plus tard. Quatre jours après les faits, aucune information judiciaire n'est ouverte. Christian Holz, le policier qui a tiré sur Zouaoui est inculpé en juillet 84 de « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner » cette inculpation pouvant le renvoyer devant la cour d'assises, la chambre d'accusation de la cour d'appel préfère l'accuser « d'homicide involontaire » et le renvoie devant un tribunal correctionnel. 8 janvier 1988, les parties civiles demandent la requalification du délit permettant de révéler la volonté réelle de blesser du policier. Après 2 renvois en correctionnelle, la famille obtient gain de cause en novembre 88 bien que le parquet ait tenté de l'éviter en échange de dommages et intérêts substantiels. 10 octobre 90, procès en assises. L'avocat de Holz plaide la légitime défense. Réquisitoire : 2 à 3 ans avec sursis. Verdict : 3 ans avec sursis.

27 juin 1984, Colombes, **Nasser Filissi**, 18 ans, est tué par une voiture de police .

14 Août 1984 : **Ouerdia Aoudache**, mère de onze enfants, meurt après une garde à vue au commissariat où elle a été emmenée après une perquisition faite à son domicile pour retrouver des bijoux volés. Tabassée, gazée, elle meurt à l'hôpital. De plus, les économies de la famille disparaissent pendant la perquisition. Les bijoux trouvés n'avaient rien à voir avec un cambriolage. Le Président du SNAPC (Syndicat national autonome des policiers en civil), Gérard Lafitte, déclare « Les policiers n'ont fait usage d'aucune violence, ni de propos racistes (...) ils ont utilisé des moyens coercitifs devant l'attitude des personnes mises en cause » (sic). Une première autopsie conclut à un coma diabétique. L'hypothèse de violences policières ou bavure est « totalement exclue » (sic). Une information pour « homicide involontaire » est ouverte. Une contre-expertise est demandée par la famille qui conclut à une mort naturelle. Déclaration d'un secrétaire du SNAPC (Claude Ancillon) : « Toute calomnie à l'égard des services de police mérite également des sanctions et les sections FO de Meurthe et Moselle n'hésiteront pas à engager des poursuites contre toute diffamation (...). Il va bien falloir que les citoyens finissent par choisir leur camp : du côté des policiers ou du côté des voleurs qui les pillent . » (Sic). En mars 1985, les avocats découvrent que le médecin qui a pratiqué l'autopsie n'était pas assermenté. En mai 85, le juge d'instruction prononce un non-lieu et une contre-expertise est refusée à la famille. En juillet 85, la cour d'appel de Nancy demande un complément d'information. Une nouvelle expertise est demandée le 9 février 86 et obtenue par la famille en mars 86. Mais de son côté, l'avocat général demande la confirmation du non-lieu. En avril 86, le supplément d'information est ordonné par la chambre d'accusation. Michel Ancillon déclare : « Je ne peux pas dire que cette décision me satisfasse. On va se diriger vers une, voire plusieurs inculpations. Enfin cela va permettre aux policiers d'avoir accès aux dossiers ... » (sic). Le 3 mars 1987, le juge inculpe Fernand Turry « d'homicide involontaire ». Suite inconnue.

Nuit du 2 au 3 octobre 1984, Montataire (Oise), **Pascal Mauclerq**, 16 ans, est abattu alors qu'il tentait d'échapper à un contrôle de police avec d'autres jeunes. Un policier le tue d'une balle dans le dos. Placé en garde à vue, il est libéré peu après. Il n'est pas suspendu de ses fonctions. Le juge lui confisque juste son arme.

16 octobre 1984, rue Ordener (Paris), un Algérien, **Sélim Mazari**, démarre un peu vite de la pompe à essence. Un flic tire. Sélim, atteint dans le dos, meurt sur le coup. Le substitut Laurent Davenas déclare : « Le conducteur a voulu se soustraire au contrôle de deux gardiens après avoir brûlé un feu rouge. Pour l'instant, je ne prévois ni inculpation ni garde à vue. » Une information judiciaire est ouverte le 27 octobre 84 contre Thierry Barbot, le policier. Il est inculpé d'homicide volontaire et est laissé en liberté. Verdict : non-lieu en mars 1986.

15 novembre 1984, **Ahmed Karou**, se serait « suicidé » à la prison de Fleury Mérogis dans des conditions suspectes.

1^{er} décembre 1984, Annonay, **Karim Ramdani**, interpellé, quitte le commissariat couvert de brûlures. Le commissaire Gilles Ambrosi l'avait torturé pour le faire parler. Il est balancé par ses collègues. Déjà en 1984, il avait tiré sans sommation sur un homme qui forçait un barrage. Ambrosi est suspendu de ses fonctions. Fin avril 85, il est inculpé de « coups et blessures volontaires avec préméditation à l'aide d'une arme dans l'exercice de ses fonctions » ; il est incarcéré. La chambre d'accusation le remet en liberté le 7 juin 85. Procès le 8 novembre 85. Verdict en décembre 85 : 30 mois de prison dont deux fermes (qui couvrent la préventive). Il est radié de la police. Le parquet fait appel à minima contre la sentence. Appel en janvier 86. Réquisitoire : 2 ans, dont 1 an ferme. Verdict : l'amende que doit Ambrosi est diminuée : 10000 F au lieu de 20000 F et la peine est confirmée.

1985 : 9 morts, 3 blessés

28 février 1985, Rouen, cinq jeunes pris en flagrant délit de vol font l'objet des jeux pervers de trois policiers au commissariat de Rouen. L'inspecteur Jean-Marie Dhesse, Pierre Bohers et Claude Pouchin vont humilier les 5 adolescents toute la nuit. Majid a dû enduire le sexe de ses camarades au papier carbone « parce que les Arabes sont tous des pédés » dicit le commissaire. Brûlures occasionnées par un stylo que l'on fait tourner sur les doigts, etc. Ils sont examinés par un médecin qui constate de multiples ecchymoses et blessures. Le procureur demande une enquête auprès des services de police, sans résultat. Deux mois après les faits, les jeunes osent enfin porter plainte, soutenus par une association du quartier. Les trois policiers sont inculpés de « coups et blessures volontaires et d'attentat à la pudeur sur des mineurs ». À l'époque des faits, douze inspecteurs avaient été inculpés mais neuf d'entre eux bénéficieront d'un non-lieu. Procès le 17 décembre 87, les avocats des policiers parlent de machination gauchiste de la part de l'association, le but de l'opération étant de discréditer la police française et de l'empêcher de rentrer dans certaines cités, les blessures des jeunes, « une probable automutilation ». Ils demandent l'acquittement. Réquisitoire : quatre ans d'interdiction professionnelle pour J-M Dhesse, 12 à 14 mois de prison pour Pierre Bohers et 15 à 18 mois pour Claude Pouchin. Verdict : Claude Pouchin, 18 mois avec sursis ; P. Bohers, 12 mois avec sursis ; J.M Dhesse, 6 mois avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve ; 8 000 F de dommages et intérêts pour les familles.

21 mars 1985, **Redouane Farhane**, 32 ans, marocain, est tué d'une balle en plein cœur par un gendarme auxiliaire près de Nantes, alors qu'il tentait de fuir après un cambriolage.

Nuit du 10 au 11 Avril 1985, Carpentras (Vaucluse), **Abdelaziz Zaid**, 27 ans, est tué par un policier d'une balle dans la poitrine alors qu'il fuyait après un cambriolage.

Nuit du 3 au 4 Juin 1985, **Saïd Hamdani**, 17 ans est tué par trois policiers de Louviers alors qu'il tentait de fuir à bord d'une voiture volée. Affaire classée sans suite.

4 août 1985, Chatenois (Bas-Rhin), au cours d'une course poursuite, un jeune est tué d'une balle dans la nuque par un gendarme. Affaire sans suite.

6 août 1985, Nice, un jeune de 17 ans, **Gamba**, est abattu par la police lors d'une course poursuite. Les policiers n'ont pas hésité à tirer sur un véhicule occupé par des adolescents de 12, 14 et 17 ans.

12 août 1985, Paris, lors d'une prise d'otages, **Ouassini Ammour** est abattu de deux balles par un policier. Il a été exécuté après que l'otage se soit enfui. Le flic qui réunit les journalistes après les faits déclare hilare devant les caméras : « J'ai une déclaration à vous faire, ce que j'ai à dire, c'est que je n'ai rien à dire. » Affaire sans suite.

9 novembre 1985, Marseille, **Hamar Majezni**, est tué « accidentellement » par un policier qui tentait d'atteindre un voleur.

18 novembre 1985, Pointe à Pitre, **Charles Henri Salun**, guadeloupéen, est tué par un gendarme alors qu'il tentait de fuir lors d'un contrôle d'identité. L'assassin est acquitté le 11 mai 1990.

1986 : 15 morts

6 mars 1986, Villeurbanne, **Mustophe Kacir**, 22 ans, qui tentait d'échapper à une interpellation est tué par deux gendarmes (Saunier et Delorme) d'une balle dans le dos. Les gendarmes sont inculpés et laissés en liberté. Le maire de la ville, Charles Hernu, déclare : « Je suis tout à fait convaincu que les gendarmes qui ont procédé à l'interpellation de M. Kacir l'ont fait dans le respect absolu des règlements concernant l'utilisation des armes et je suis heureux d'apprendre (..) qu'ils ont été remis en liberté. » Les gendarmes, inculpés de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner » bénéficient d'un non-lieu.

31 Mars 1986, Paris, **Ahmed Bakhti**, est abattu par un policier à la station de métro Wagram lors d'un contrôle d'identité.

20 mai 1986, Marseille, **Mohamed Benmoussa** s'adresse à deux policiers pour leur demander la monnaie sur son billet de 100 F. Réponses des policiers « Fais pas chier l'Arabe, ici c'est pas un bureau de tabac », « Va te faire enculer. » Comme Mohamed leur réplique, les deux policiers le tabassent violemment et le font mordre par leurs chiens. Mohamed dépose une plainte pour « coups et blessures volontaires et injures racistes ». Suite inconnue.

20 juin 1986, Paris, **Jean-Claude Delta**, est tué par balle par un fonctionnaire de police qu'il menaçait d'un couteau à la station Tolbiac. Un cambodgien, **Sam Bunom**, qui n'était pas visé est tué par la même balle.

21 juin 1986, Bondy, **Mohamed Laouer**, 17 ans, algérien, meurt d'overdose des suites de la négligence des policiers qui le laissent pendant deux heures agoniser sans soins au commissariat. Quand ils se décident à l'emmener à l'hôpital, Mohamed est déjà mort.

22 juin 1986, Denain (59), **Rabah Boufferkas**, 16 ans, algérien, est tué d'une balle dans la tête par un policier alors qu'il tentait de fuir après un cambriolage.

20 juillet 1986, Villeurbanne, deux militaires violent et assassinent **Jahida Mokrane**, une algérienne de 25 ans. Les assassins sont condamnés le 25 Novembre 1988 à perpétuité.

4 septembre 1986, **José Maya**, 36 ans, est abandonné en état de coma éthylique dans la nuit du 22 au 23 Août, sur un parking par des policiers qui l'avaient ramassé, il meurt sans avoir repris connaissance. Le 5 Septembre, les policiers sont inculpés de non-assistance à personne en danger.

11 octobre 1986, **Mabrouk Djemaa**, 30 ans, originaire de Tunisie, est abattu de deux balles par des policiers alors qu'il tentait de fuir lors d'un contrôle, sur la RN 113, en direction de Montpellier.

26 novembre 1986, La Rochelle, **Farid El Orabi**, 21 ans, meurt au commissariat des suites des brutalités policières. Version officielle : Farid est mort de toxicomanie et d'arrêt cardiaque. Le Mrap et la famille portent plainte contre X pour « coups et blessures ayant entraîné la mort ».

27 novembre 1986, Nîmes, **Salah Moussa**, 26 ans, est mortellement blessé par un militaire.

5 décembre 1986, Pantin, un inspecteur de police, Savrey, tue un jeune Algérien de 20 ans, **Abdel Benyahia**, dans un café. Il avait 1,84 g d'alcool dans le sang et n'était pas en service. Pendant 48 heures, c'est le blackout total dans tous les services (police et judiciaire). La famille n'est avertie que le 8 décembre de l'endroit où a été transporté le corps. Savrey est inculpé « d'homicide involontaire » et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Déclaration de maître Forster avocat de la famille : « C'est sur réquisition du ministère que le juge d'instruction n'a pas délivré de mandat de dépôt à l'encontre du policier ». A la cité des 4000 où habite la famille Benyahia, se constitue le Comité justice pour Abdel. Six mois après le meurtre, le crime est requalifié « d'homicide volontaire » et Savrey est incarcéré. Le procès, renvoyé aux assises a lieu les 23, 24 et 25 novembre 88. Déclarations des flics à la barre : « Vous savez bien que dans la police tout le monde boit ; un autre fonctionnaire aurait eu le même geste. On peut imaginer alcoolémie ou pas, qu'on aurait abouti au même résultat ». Réquisitoire : 8 ans . Verdict : 7 ans de reclusion.

Nuit du 5 au 6 décembre 1986, Paris, lors d'une manifestation étudiante (1/2 million de personnes), alors que plusieurs manifestant-e-s avaient été grièvement blessé et que la colère montait, une unité de police placée sous les ordres du commissaire Duruisseaux est appelée en renfort pour faire évacuer les manifestant-e-s. Il s'agit du PVM (Peleton de voltigeurs motoportés) constitué de véritables spécialistes du matraquage forcené. Le brigadier Schmitt, son collègue Garcia et quelques autres prennent en chasse un jeune de 22 ans, **Malik Oussekinge**, qui se réfugie dans un hall d'immeuble où il sera tabassé à mort sous les yeux d'un témoin [1]. La préfecture de police déclare que Malik est mort d'un malaise cardiaque. Pandraud [2], ministre de la Sécurité déclare que « la police a bien fait son travail » et tentera de discréditer Malik en lui inventant un passé « louche ». La justice couvre les motards du PVM en déclarant que la mort était due à un « état pathologique rénal ». Les manif's continuent pour protester contre la mort de Malik. Le 17 décembre, Schmitt et Garcia sont inculpés de « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Les causes de la mort seront reconstituées et l'affaire est portée aux assises le 22 janvier 1990. Réquisitoire : 3 ans avec sursis pour Garcia et 5 ans dont trois fermes pour Schmitt. Verdict : 2 ans avec sursis et 5 ans avec sursis.

Nuit du 14 au 15 décembre 1986, Nice. **Hector Fonsicar Rasouidez**, 29 ans, vénézuélien, est abattu d'une balle dans la poitrine par un gardien de la paix, au terme d'une course poursuite en voiture.

Nuit du 23 au 24 décembre, Toulouse, **Joao Correia Martens**, 20 ans, est tué d'une balle en plein cœur par un policier après avoir refusé d'obtempérer à un contrôle.

1987 : 9 morts, 8 blessés

1^{er} janvier 1987, Moselle, **Taieb Aidoud**, 24 ans, algérien, est retrouvé mort, flottant dans la Moselle. Ses proches refusent de croire à l'hypothèse du suicide. Ils sont convaincus que Taieb n'est pas tombé tout seul dans la Moselle.

8 janvier 1987, **Nasser Abdel Hamoudi**, 26 ans, algérien, meurt dans d'étranges circonstances après un passage au commissariat des Lilas.

2 mars 1987, Rillieux (Rhône), **Ouassila Majri**, 31 ans, tunisienne, en situation irrégulière, paniquée par un contrôle de police, meurt en tombant du 8^e étage.

31 mars 1987, **Mohamed Bakti**, algérien, abattu par un policier au métro Wagram à Paris après avoir tenté de piller une voiture.

4 avril 1987, Choisy-le-roi, trois policiers font une descente dans le local des jeunes de la cité de la Cuve et embarquent violemment 8 jeunes. Vingt minutes plus tard, 50 policiers accompagnés de maîtres chiens investissent la cité. Une chasse au jeune s'engage avec un matraquage en règle. Ils lâchent également les chiens, et embarquent plusieurs personnes. Deux jeunes de 17 ans sont hospitalisés. Le commissaire de Choisy décide d'en inculper 5 pour « outrage et rébellion à agent de la force publique, vol et recel de mobylette » inculpations qui ne sera pas suivie d'effet. Le parquet renvoie le dossier au commissariat sans en garder une copie, ce qui, selon l'avocat des jeunes, permettra aux policiers de retravailler une thèse accreditant la responsabilité des jeunes. l'enquête de la police conclut : « Des inconnus (en aucun cas des policiers) munis de matraques et accompagnés de bergers allemands s'en sont pris à tous les jeunes. » Le 11 avril 87 six jeunes portent plainte pour « violences par agents de la force publique, abus d'autorité, attentat à la liberté, coalition de fonctionnaires et coups et blessures volontaires ». Suite inconnue.

6 juin 1987, Montargis, **Inik Muhammer**, 14 ans, de nationalité turque, est abattu par un policier alors qu'il fuyait sans arme au volant d'une camionnette volée. Les policiers Jean Matout et François Mirales tirent à plusieurs reprises sur le fourgon qui s'immobilise enfin, puis redémarre. Mirales tire deux fois dans la portière et tue Inik. En tout 12 balles ont été tirées. Les policiers sont placés en garde à vue et inculpés de « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Mirales est écroué puis libéré le 24 juin et placé sous contrôle judiciaire. La version des policiers sur le nombre de balles tirées sera contredite par de nombreux témoins, mais au moment des faits ils ont eu plusieurs heures de libre pour préparer leur défense. Matout bénéficie d'un non-lieu. Mirales comparait aux assises le 21 avril 89. Selon le memento du gardien de la paix Mirales n'aurait pas du tirer : « Il n'y a aucune raison de tirer sur une voiture dont le conducteur passe un dispositif de contrôle réglementaire de police sans chercher volontairement à écraser un policier en tenue. L'automobiliste peut être distrait ou même ivre. » Réquisitoire : 3 ans avec sursis. Verdict : acquittement (sous les applaudissements de ses collègues) pour raison de légitime défense, le fourgon pouvant être considéré comme une arme.

18 juin 1987, Mions (Lyon), appelés pour une tentative de cambriolage, des gendarmes voient disparaître un véhicule et mettent des barrages en place pour l'intercepter. Selon eux, ils ont tiré parce que la voiture avait forcé un barrage. **Aziz Bouguessa**, 21 ans, est tué d'une balle dans la tête. Dans la voiture, on ne retrouve aucune marchandise volée. Les gendarmes font ensuite une perquisition au domicile d'Aziz, chamboulant tout. La version de la légitime défense est contestée par le seul témoin de la mort d'Aziz qui conduisait le véhicule. « On remarque leur voiture (celle des gendarmes), on essaye alors de faire demi-tour et ils nous canardent sans sommation. » Quatre jours après les faits, aucune information judiciaire n'était encore ouverte. Le juge d'instruction de permanence n'ayant pas voulu instruire l'affaire, la trouvant trop délicate... Suite à la mort d'Aziz des affron-

tements éclateront entre des habitants de la cité des Brosses et les gendarmes. Le 20 juin, une centaine de personnes défilent pour réclamer justice. Suite inconnue.

Nuit du 12 au 13 septembre 1987, Pointe à Pitre (Guadeloupe), **Dominique Cliff**, 25 ans, en situation irrégulière, est abattu lors d'un contrôle de police.

15 octobre 1987, Douai. **René Farid Boudrahem**, 24 ans, est retrouvé mort dans sa cellule à la prison de Douai, dans des circonstances mystérieuses, 3 mois après, sa famille porte plainte pour non assistance à personne en danger.

25 novembre 1987, Paris, **Mohamed Khier**, 32 ans, algérien, tué d'une balle dans le dos par un policier alors qu'il tentait de fuir après une tentative de vol.

1988 : 4 morts

10 janvier 1988, Paris 18e, **Ousmane Kante**, 39 ans, sénégalais, décède « accidentellement » pendant sa garde à vue au commissariat des Grandes carrières. Verdict : 18 mois avec sursis.

Juin 1988, Clermont-Ferrand, **Ahmed Soullamy**, marocain, se « suicide » alors que deux gendarmes viennent le chercher pour l'expulser.

5 juillet 1988, La Courneuve, deux jeunes circulant à moto heurtent une voiture de police banalisée qui tentait de leur barrer la route. **Ali Mahfoufi** tombe et percute un poteau. Il reste dans le coma une semaine et meurt après sa sortie de l'hôpital. Selon les policiers, la moto a tenté de fuir en les voyant. Le préfet affirme que les motards ont chuté d'eux mêmes et refuse d'imputer la moindre faute aux policiers. Seule une enquête de l'IGS est ouverte. Le 12 juillet, des jeunes de la cité des 4000 se rendent au commissariat pour protester mais ne sont pas reçus. Le lendemain, le centre commercial de la cité est détruit. Le parquet ouvre une information judiciaire pour « dégradation d'objets et de bien immobiliers, coups et blessures volontaires avec armes et violences à agents de la force publique ». Suite inconnue.

8 octobre 1988, Noisy le sec, Chantal Kaspezak accompagnée du policier Laffage porte plainte dans un commissariat pour un vol de scooter en déclarant qu'elle allait « se faire une cité de rats » et nomme au hasard la cité de la Renardière. Arrivée dans cette cité, elle insulte un groupe de jeunes (« sales crouilles »...). L'un d'entre eux, Malek, la gifle. Deux amis de C. Kaspezak arrivent et insultent les jeunes à leur tour. Après un échange de coups la femme et ses amis repartent. Ils/elles reviennent ensuite une deuxième fois suivi-e-s de trois voitures pleines. Laffage et les autres occupant-e-s des voitures sortent provoquent et agressent de nouveau les jeunes qui essaient de les calmer. Laffage sort une arme et tire deux fois. Le premier coup de feu a été tiré sciemment en direction du bâtiment aux fenêtres duquel se tenaient plusieurs dizaines de témoins. **Malika Moulai**, 13 ans, est atteinte mortellement à la tête. Une deuxième balle est tirée en direction de Malek Harfouche qui se trouvait en bas. Le jeune l'évite de justesse. Laffage s'enfuit aussitôt dans son véhicule. Des témoins se présentent spontanément à la police, certain-e-s sont gardés à vue 24 h, menotté-e-s et sans nourriture. Les informations vers l'extérieur sont bloquées. Laffage est inculpé d'homicide involontaire et incarcéré 25 jours. La famille de Malika se constitue partie civile et porte plainte pour homicide volontaire, mais seule la plainte pour homicide involontaire sera retenue. Motif invoqué : pas assez de preuves, malgré les nombreux témoins. Procès prévu en juin, reporté en mars 1992. L'audience porte seulement sur le meurtre de Malika. Les juges tentent d'occulter la balle tirée sur Malek. Lorsqu'il témoigne, la présidente N. Cutat l'interrompt et dit qu'elle ne veut plus entendre de témoins. Réquisitoire : 2 ans avec sursis. La police évacue le tribunal par la force. Un début d'incendie a lieu au centre commercial de Noisy la nuit suivante. Verdict : 2 ans avec sursis.

1989 : 1 mort

2 février 1989, Bouches du Rhône, **Kamal Bounouara**, 17 ans, est abattu par les gendarmes à l'entrée d'Orgon parce qu'il avait volé une voiture.

1990 : 2 morts

6 mars 1990, La Ciotat, à la suite d'une bagarre avec un collègue de travail, **Saad Saoudi**, 30 ans est placé en garde à vue pour 24h. La famille est prévenue le lendemain matin que Saad devra être présenté au juge de Marseille dans la matinée et libéré à 14h. Saad est emmené en voiture banalisée. Il est abattu par Jean-Claude Marin de 3 balles dans le dos sur le bord de l'autoroute alors qu'il s'enfuyait menottes aux poignets. Marin est inculpé de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Le policier est remis en liberté le 12 mars 1990. Le parquet fait appel. Suite inconnue.

6 octobre 1990, Vaulx-en-Velin, une voiture de police heurte une moto. Le passager, **Thomas Claudio**, meurt sur le coup. Le policier Auriol et ses collègues prétendent que la moto roulait trop vite et qu'elle a glissé. Les témoins affirment que la police lui a coupé la route. La ZUP de Vaulx-en-Velin a déjà connu des heures chaudes. Le lendemain des faits, de sérieux affrontements opposent les jeunes aux policiers qui procèdent à de nombreuses interpellations. Certaines pratiques de la police seront dénoncées (port d'armes illégales, de cagoules, etc.). Le père de Thomas porte plainte et l'avocat de la famille tente d'obtenir l'inculpation de « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Le 17 mars 1992 Oriol et Laurent Asseville (conducteur de la moto) comparaissent en correctionnelle accusés tous deux d'avoir involontairement causé la mort de Thomas Claudio par « maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements ». Verdict : Relaxe pour le policier, 3 mois avec sursis pour Laurent Asseville.

17 novembre 1990, Carcassonne, après une bagarre avec un Algérien, cinquante parachutistes organisés en commando (et assistés de sous officiers) font une descente dans une cité HLM à grande majorité d'immigrés. Les paras, armés de barres de fer et de nunchakus agressent les habitant-e-s dans leur voiture ou en bas des immeubles. Cinq personnes sont blessées dont deux gravement. Du maire au préfet tout est fait pour minimiser l'incident, quatorze paras sont écroués, inculpés de « violence avec arme, préméditation et complicité ». Ils sont libérés le 22 décembre. Procès le 2 juillet 1991. Dix sept paras comparaissant devant le tribunal pour « attroupement armé », certains sont inculpés en plus pour « coups et blessures ». Les paras déclarent que cette « expédition » était destinée à « venger et restaurer l'honneur du régiment et qu'ils ne regrettent rien ». Réquisitoire : 10 mois dont 9 avec sursis pour ceux ayant effectué un mois de préventive, un mois avec sursis pour les autres. Verdict : peines de 6 à 12 mois avec sursis, privation des droits civiques pendant cinq ans. Ils sortent libres à la barre.

1991 : 3 morts

5 mai 1991, Ermont (Val d'Oise), à la suite d'une bagarre avec des vigiles dans le centre commercial des Ulis, un jeune de 17 ans, **Bamaro**, est arrêté. Emmené à son domicile pour une perquisition, il tombe du sixième étage et meurt lors de son transfert à l'hôpital. La famille porte plainte pour « défaut de surveillance ». Suite inconnue.

25 mai 1991, Cité du Val Fourré, Mantes-la-Jolie, après une semaine d'émeutes et d'affrontements entre jeunes et policiers (jets de pierre, blocage des trains, etc.), des jeunes saccagent le centre commercial. Cinq d'entre eux sont interpellés et placés en garde à vue dont **Aissa Ihich** qui sera violemment tabassé. le 27 mai il décède d'une « crise d'asthme » selon la version officielle à l'issue d'une garde à vue de deux nuits. La famille porte plainte. Le parquet de Versailles ouvre une instruction pour « non assistance à personne en danger et « homicide involontaire ». Le docteur qui avait examiné Aissa et déclaré son état de santé compatible avec son maintien en garde à vue est inculpé « d'homicide involontaire ». Dans son rapport il ne mentionnait pas que le jeune homme était asthmatique. En 2001, Les deux policiers mis en cause sont condamnés à huit mois de prison avec sursis pour « violences avec arme par personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonction »

8 juin 1991, Cité du Val Fourré, Mantes-la-Jolie, des policiers font un barrage pour tenter d'arrêter une voiture volée. La voiture les percute, une policière heurtée de plein fouet meurt peu après. Quelques heures plus tard, trois à quatre voitures reviennent sur les lieux. Les policiers tirent et tuent **Youssef Khaïf**, 23 ans, d'une balle dans la nuque. La famille se constitue partie civile. Le ministre de l'Intérieur déclare « qu'il faut distinguer un problème de grande délinquance du mal des banlieues ». Durant 10 ans de parodie judiciaire, la famille Khaïf, le MIB (mouvement de l'immigration et des banlieues) et le comité de soutien « justice pour Youssef » n'ont jamais baissé les bras ni cédé aux pressions. Dix ans de lutte, de réunions, de manifestations, sans lesquelles cette affaire

serait depuis longtemps enterrée dans les casiers des non-lieu... Comme trop souvent, la justice et les politiques ont parié sur le temps pour que la mobilisation se relâche et que les habitant-e-s du Val-Fourré oublient et laissent faire. Mais la mémoire et la détermination solide de l'entourage mèneront le policier Hiblot aux assises à Versailles les 26, 27 et 28 septembre 2001. Verdict... acquittement

Ahmed Selmouni torturé par 5 policiers à Bobigny frappé à coups de poing, de pied, de batte de base-ball et de matraque et tiré par les cheveux. On lui a aussi uriné dessus et on l'a menacé avec une seringue et un chalumeau. (93) [nov 91]

24 août 1991, **Arumum Fiva** meurt étouffé par 2 policiers de la PAF pendant son expulsion à l'aéroport de Roissy.

1992 : 1 mort

Janvier 1992, **Thibaut Cottoni**, 13 ans, tué lors d'un cambriolage dans une cave à Asnières-sur-Seine par la BAC .

1993 : 9 morts, 1 blessé

8 juin 1993, **Maftha Belkham** 19 ans tué d'une balle dans la tête par un policier pendant le cambriolage d'un magasin de sport à Firminy.

Avril 93, **Eric Simonté** 18 ans tué d'une balle dans la tête par un policier. Celui-ci, son arme de service à la main, tentait de lui passer les menottes lors d'une interpellation en flagrant délit pour vol de pneus. Le policier, bien noté par ses supérieurs, est inculpé d'homicide involontaire, placé sous contrôle judiciaire et suspendu par le ministre de l'Intérieur.

14 avril 1993, **Fabrice Omont**, 15 ans, tué d'une balle dans le dos alors qu'il est pris en chasse par deux policiers motards pour vol de voiture dans la Manche.

Avril 1993, à Wattrelos, un policier ivre empoigne **Rachid Ardjouni**, 17 ans, le jette au sol, pose un genou sur son dos, puis lui tire une balle dans la tête. Résultat : six mois de prison ferme. La peine n'étant pas inscrite à son casier judiciaire, le meurtrier pourra continuer à exercer le métier de policier.

6 avril 1993, **Makomé M'Bowole**, mort à 17 ans en garde à vue d'une balle dans la tête à Paris 18. Verdict en février 1996 : 8 ans de prison pour Pascal Compain.

7 avril 1993, **Pascal Taïs** mort à la suite de violences en cellule de dégrisement à Arcachon. 2 non-lieux suivront avec la négation des faits et des évidences.

José Etienne, 23 ans, insulté tabassé et menacé d'une arme sur sa tempe lors de la fête de la musique.

25 juillet 1993, **Franck Moret**, 29 ans, abattu d'une balle dans la tête par un gendarme. Le tribunal correctionnel de Valence relaxe le 25 novembre 1997. Le procureur avait pourtant demandé une forte peine d'emprisonnement. Au cours du procès, l'accusé avait fait valoir qu'un gendarme peut tirer s'il n'a pas d'autre moyen pour stopper un véhicule, comme le prévoit un décret de 1903, jamais abrogé.

Romuald Duriez 21 ans tué d'une balle dans la tête par un policier alors qu'il tentait de voler un pack de bière à Arles (13).

Tarcem Taqi tabassé, piétiné et insulté en sortant d'un restaurant à Belleville par le brigadier Francis Catry pour avoir oublié ses papiers. Il a été hospitalisé. Les policiers ont déposé plainte pour coups et blessures volontaires sur agent de la force publique, outrage et rébellion. Mais il est propriétaire d'une galerie d'art, fils de l'ancien délégué permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Unesco, et à ce titre titulaire d'un double passeport assez chic, du coup le policier a été placé en mandat de dépôt.

27 décembre 1993, **Mourad Tchier** 20 ans tué par balle par un policier pendant une poursuite à Lyon.

1994 : 3 morts, 1 blessé

27 janvier 1994, **Ibrahim Sy**, 18 ans, tué par balle par un gendarme le à Val-de-Reuil près de Rouen.

7 mars 1994, **Théo Hilarion** éborgné par un tir de flashball sur l'Île de la Réunion. L'affaire ne sera jugée qu'en 1999 par crainte des émeutes... le gendarme est mis en examen pour avoir causé « une incapacité temporaire de travail supérieure à trois mois par manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence. »

2 juin 1994, **Joël Nebor/Frédéric Adom** tués par balle par un policier en civil pendant un vol à Paris.

1995 : 1 mort

20 août 1995, **Todor Bogdanovic**, enfant tsigane du Monténégro de 7 ans tué à la frontière de Sospel, par le sous-brigadier Carrenco de la Diccilec, tandis qu'avec sa famille, il fuyait la Yougoslavie en guerre.

1996 : 2 morts

8 juillet 1996, **Sada Ba**, mort noyé dans la Seine alors qu'il était pourchassé par des gendarmes.

23 Juillet 1996, **Jawad Zaouiya**, 20 ans, et son co-détenu asphyxiés en détention provisoire à Bois d'Arcy (78).

1997 : 7 morts, 1 blessé

25 juin 1997, un jeune chinois saute du deuxième étage d'un immeuble et meurt de ses blessures à Paris. Aucune instruction ouverte.

5 août 1997, dans le Gard, des gendarmes ouvrent le feu sur deux jeunes hommes qui ont pris la fuite à bord d'une voiture volée : l'un d'eux reçoit une balle dans la tête et meurt. Aucune suite judiciaire connue.

12 septembre 1997, **Lakdhar Aissaoui**, 34 ans, mort par pendaison à la maison d'arrêt St-Joseph à Lyon (69).

Novembre 1997, **Djamel Krime** décédé à la maison d'arrêt de Grasse (06).

Novembre 1997, un jeune motard tué par un policier municipal de La Seyne-sur-Mer (83). Le 13 décembre 1997, le tribunal correctionnel de Toulon établit la responsabilité du policier, mais les juges ne le condamnent qu'à quatre mois de prison avec sursis.

18 décembre 1997, **Abdelkader Bouziane**, 16 ans, tué d'une balle dans la nuque par un policier dans la forêt de Fontainebleau. Le 16 décembre 2001, le policier en cause bénéficiera d'un non-lieu.

20 décembre 1997, **Fabrice Fernandez**, 24 ans, tué d'une balle dans la tête par le policier Carvalho dans un commissariat de Lyon (69). Fait rare, le policier sera condamné à 12 ans de prison ferme.

Décembre 1997, **Momar Diop**, roué de coups par des policiers pendant une manifestation à Saint-Denis, arrêté et condamné à 4 mois de prison pour « violences à agents ».

1998 : 7 morts, 1 blessée

9 mai 1998, **Smâin Massoui**, 21 ans, pendu dans sa cellule à Lyon (69), 2 jours avant sa sortie.

31 août 1998, un « sans-domicile-fixe » tué de 3 balles par un policier en civil pour lui avoir demandé une cigarette à Tarbes (65). Aucune suite judiciaire connue.

6 novembre 1998, **Sydney Manoka Nzeza**, 25 ans, jeté à terre menotté et asphyxié par 5 policiers, alors qu'il se promenait en rollers à Tourcoing. Le 5 juillet 2000, le tribunal relaxe 3 des 5 policiers. Les 2 policiers jugés directement responsables de la mort du jeune homme sont condamnés à sept mois de prison avec sursis.

15 novembre 1998, 2 jeunes tués par des gendarmes à Riom (63). Aucune suite judiciaire connue.

20 novembre 1998, **Mohammed Saoud**, écrasé et étouffé par 3 policiers à Toulon (83). Les faits se déroulent sur la terrasse de son domicile, l'homme était alors à terre, menotté et maîtrisé. Le 12 octobre 2000, les policiers mis en cause bénéficient d'un non-lieu.

13 décembre 1998, **Habib** 17 ans, tué d'une balle dans la tête à bout portant par un policier accompagné de ses collègues à Toulouse (31) lors d'une interpellation. Le policier meurtrier est condamné à 3 ans de prison avec sursis...

Une jeune femme agressée sexuellement au CRA de Nanterre. Le 13 septembre 1998, quatre policiers entrent dans la chambre qu'une jeune femme, placée en rétention à la préfecture de Nanterre, occupe seule. L'un d'eux se masturbe devant elle, pendant que les trois autres la harcèlent 1 heure durant. Sa résistance à leurs propositions les fait finalement partir. Les policiers sont mis en examen le 17 septembre et placés sous contrôle judiciaire. Ils nient les faits et accusent la jeune femme de les avoir aguichés.

1999 : 8 morts, 2 blessés

25 janvier 1999, **Lionel O.**, abattu par des balles policières d'une patrouille de l'Unité mobile spécialisée (UMS). Seine-Saint-Denis (93).

30 janvier 1999, un homme de 27 ans tué par un gendarme d'une balle en pleine tête à Caen (14). Le gendarme affirme que la balle est partie accidentellement. Aucune suite judiciaire connue.

31 janvier 1999, **Nordine Maamcha** 31 ans, pendu en isolement à la maison d'arrêt de St-Paul à Lyon (69). Deux mois avant sa sortie, la famille est prévenue par téléphone par un responsable anonyme de la prison et le rapport d'autopsie n'a pas été remis à la famille.

Mai 1999, **Younès Aalilouch** 23 ans, handicapé, mort à la maison d'arrêt de Saint-Joseph à Lyon (69). Au cours d'un parloir avec les membres de sa famille, il s'était plaint d'avoir subi des violences de la part des surveillants. Un médecin de la prison annonce le suicide de Younès : pourtant les conditions du décès restent inexplicables.

14 mai 1999, un chauffeur de taxi guadeloupéen, tué d'une balle dans la tête par un lieutenant de police. Le tribunal de Bobigny acquitte. Une semaine auparavant, le policier avait été décoré de la médaille d'honneur de la police française.

23 juin 1999, **Arunam Fiva**, tué par un commissaire de police et un inspecteur en service à Roissy au cours de son expulsion. Le tribunal de Bobigny relaxe.

15 août 99, **Maryse L.**, mère de famille interpellée lors d'un contrôle autoroutier par la police communale d'Aulnay-sous-Bois sur l'A3, violée-torturée-battue-insultée par 4 CRS au Commissariat d'Argenteuil (95). Le service médico légal du Professeur Garnier a confirmé l'aspect médical du viol en précisant que l'opération était urgente du fait de la présence d'un corps étranger (lanière de cuir d'un équipement de CRS qui avait été introduite dans les organes génitaux de la victime).

Août 1999, **Sabri Zaïter**, 20 ans, mort à la maison d'arrêt de Grasse. La version officielle, il se serait étouffé avec un oreiller...au mitard.

1^{er} septembre 1999, un homme de 28 ans tué d'une balle dans la tête par un policier à Corneilles-en-Parisis, lors d'un simple contrôle d'identité. Le policier affirme avoir tiré en l'air. Aucune suite judiciaire connue.

2000 : 3 morts

24 mars 2000, un homme est mort au commissariat de police de Mayenne (52). On évoque un suicide par étouffement, mais, quelques jours plus tard, l'autopsie révèle des « ecchymoses inexplicables » et des hématomes autour du cou. Aucune suite judiciaire connue.

16 avril 2000, **Riad Hamlaoui**, 23 ans, tué d'une balle dans la nuque à bout portant par un policier accompagné de son collègue à Lille (59). Riad était assis dans une voiture à l'arrêt côté passager en train de boire avec un ami. Le 4 juillet 2002, le policier, reconnu coupable, sera condamné à 3 ans de prison avec sursis.

Ali Rezgui, 19 ans, tué par un policier à Combs-la-Ville (77) alors qu'il forçait un barrage au volant d'une fourgonnette.

2001 : 8 morts

10 février 2001, un jeune homme tué par un gendarme à Saint-Martin-d'Uriage. Aucune suite judiciaire connue.

19 juin 2001, un jeune homme tué à la suite d'une course-poursuite avec la police à Montigny-les-Cormeilles. Pris en chasse par des policiers alors qu'il roulait sans casque, en compagnie d'un ami. Aucune suite judiciaire connue.

13 octobre 2001, 4 jeunes hommes, morts dans un accident de voiture causé par une course-poursuite avec des policiers sur les hauteurs de Thonon-les-Bains. Aucune instruction n'est ouverte.

29 octobre 2001, un homme mort après une nuit passée en garde-à-vue au commissariat de police du 9^e arrondissement de Paris. Plusieurs personnes témoignent de la brutalité de son interpellation, alors qu'il était au volant de sa voiture. Aucune suite judiciaire connue.

5 novembre 2001, un jeune homme, mort d'une crise cardiaque en pleine rue lors d'un contrôle d'identité à Antibes. Les policiers ont empêché ses camarades de lui faire un massage cardiaque. Aucune suite judiciaire connue.

2002 : 5 morts, 1 blessé

2 janvier 2002, **Moussa**, 16 ans, tué d'une balle dans la tempe par un policier lors d'une course-poursuite en voiture. Aucune suite judiciaire connue.

22 février 2002, **Karim Latifi**, consultant informatique est frappé et insulté par des policiers à Paris (75)

Mai 2002, **Xavier Dem**, tué d'une balle dans la tête lors d'une interpellation au domicile de son grand-père à Dammarie-les-Lys (77). Aucune suite judiciaire connue.

Mai 2002, **Mohamed Berrichi**, mort d'une chute de moto pendant une course-poursuite à Dammarie-les-Lys (77) Les policiers avaient pris en chasse le jeune homme parce qu'il ne portait pas de casque. Aucune instruction n'est ouverte.

Septembre 2002, **Georges Mondésir**, 42 ans, mort étouffé par « la clé au cou » d'un policier à Châtenay-Malabry (92). Selon les témoins, contrairement à ce qui s'est dit, il est bel et bien mort entre les mains des policiers, sur la pelouse en bas de chez lui, sous les yeux des mêmes avec qui il jouait quelques instants auparavant.

Décembre 2002, **Ricardo Barrientos**, 52 ans, mort d'un malaise cardiaque à Roissy (95) lors de son expulsion forcée en avion.

2003 : 7 morts, 3 blessés

Janvier 2003, **Getu Hagos**, 24 ans, étouffé dans un avion lors de son expulsion à Roissy (95). Le chef de cabine de l'avion témoignera de la violence des policiers : l'un d'entre eux s'est « assis sur la taille et les cuisses » du jeune Somalien, le second « sur le thorax », et le troisième a appliqué un coussin sur sa tête pour étouffer ses cris. Les trois fonctionnaires sont suspendus, et une enquête est ouverte.

Février 2003, **Manikkavasakar Kanavathiphillai**, mort lors d'une garde-à-vue à Saint-Aybert (59).

Mars 2003, **Mourad Belmokhtar**, 17 ans, tué d'une balle dans la nuque par un policier à Nîmes (30)

Mars 2003, **Aurélien Joux**, 24 ans, tué par balle à Feurs (32).

Mars 2003, **Nicolas Billotet**, 23 ans, tué par balle, à Lyon (69).

17 mai 2003, **Jamel B.** opéré pour une ablation de la rate et une partie du pancréas suite à « un coup direct violent et très localisé », à Champigny (94).

Juillet 2003, **Léon**, 50 ans, mort pendant qu'il est « maîtrisé » sur le trottoir (75).

Août 2003, **R. L. / M.-J. D**, deux restaurateurs victimes de violences policières à Paris...

Décembre 2003, **Sofian**, 18 ans, mort dans la prison du Pontet (84).

2004 : 8 morts, 2 blessés

Février 2004, **Abdelkarim Aouad**, 30 ans, mort dans un commissariat de Marignane (13).

Mars 2004, un jeune de 20 ans, mort dans la maison d'arrêt d'Elsau (67).

Mars 2004, **Hassan Jabiri**, 33 ans, tué d'une balle dans la tête tirée par un gendarme suite à un contrôle, à Strasbourg (67). En janvier 2009, la cour d'appel de Colmar condamne le gendarme à une peine de huit mois de prison avec sursis.

Avril 2004, **Mickaël Cohen**, grapheur de 19 ans, noyé par cinq mètres de fond dans la Marne sous les yeux de la police qui le poursuivait pour un tag sur un mur antibruit.

Juin 2004, **Ibrahim Diakite**, 7 ans, mort d'une balle dans la tête à son domicile, tirée par un voisin policier à Paris 19e (75).

Juin 2004, **Brice Petit** brutalisé et accusé de violences et d'outrage par des policiers pour s'être interposé lors d'une interpellation violente à Montpellier.

Octobre 2004, **Abdelhafid Rouag**, 45 ans, mort après un passage dans le commissariat de Paris 17e (75). Suite inconnue...

2004, **Abdelmadjid Madi** torturé par des policiers en Seine-Saint-Denis (93).

2004, **Giovanni Rivas**, 17 ans, victime de violences policières à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

2004, **Jérémy Taillandier** tué par un gendarme.

2005 : 6 morts, 3 blessés grave (connus) :

Janvier 2005, **Abou Bakari Tandia** meurt des suites de sa garde-à-vue au commissariat de Courbevoie (92).

7 mars 2005, **Balé Traoré** grièvement blessé à bout pourtant par un policier dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18e) alors qu'il n'avait lui même pas d'arme.

Avril 2005, un jeune de 17 ans, tué lors d'une poursuite par des policiers à Aubervilliers (93).

Juillet 2005, un adolescent de 14 ans touché par un tir de flash ball perd un œil aux Mureaux (78).

Octobre 2005, **Samir Abbache**, 26 ans, tué à la prison de Mulhouse (68)

Octobre 2005, **Zyad Benna & Bouna Traoré**, 17 et 15 ans, poursuivis par la police et morts électrocutés dans un transformateur à Clichy-sous-Bois (93).

Novembre 2005, **Éric Blaise** retrouvé mort dans des circonstances suspectes au mitard à Fleury-Mérogis (91).

2006 : 10 morts, 7 blessés :

Janvier 2006, **Éric Mourier**, 28 ans, mort au mitard de la prison Saint-Joseph (69).

Mars 2006 : 2 frères insultés et battus par des policiers chez eux devant leur mère à Cergy (95).

Mai 2006, **Fethi Traoré**, 31 ans, poursuivi par la police, il se noie dans la Marne (94).

29 mai 2006, **Komotine** mère de famille, insultée, gazée, menottée et traînée par 4 policiers devant ses enfants et ses voisins à Montfermeil (93).

Juin 2006, **Vilhelm Covaci**, 20 ans, noyé dans le canal de Saint Denis (93) lors d'une poursuite.

Daniel Moldovan a également sauté dans l'eau avant d'être interpellé et tabassé jusqu'à en perdre connaissance.

Juin 2006, deux réfugiés poursuivis, écrasés sur une autoroute à Calais (52).

Octobre 2006, Clichy-sous-Bois un jeune de 16 ans touché au flash ball perd un œil.

Novembre 2006, **Taoufik El-Amri** noyé par hydrocution dans un canal de Nantes (44) après un contrôle de police.

Décembre 2006, **Guillaume Perrot** retrouvé noyé à Corbeil-Essonnes après avoir été laissé seul sur la berge de la Seine par des policiers.

Août 2006, **Albertine Sow** enceinte au moment des faits a été frappée au ventre et gazée par des policiers alors qu'elle était témoin de violences policières à Paris.

2007 : 19 morts, 2 blessés :

Janvier 2007, **Jonathan**, 24 ans, mort en tombant d'un toit en voulant échapper à la police à Montpellier (34).

Février 2007, **Raouf Taitai & Tina Sebaa** 15 et 17 ans, morts lors d'une poursuite par des policiers à Saint-Fons, près de Lyon (69). Une rescapée de 16 ans, **Myriam Bahmed**, 17 ans tombe dans le coma.

3 mai 2007, **Louis Mendy**, 34 ans père de famille, tué d'une balle dans la tête par un policier à Toulon (83).

Mai 2007, **Hakim F.**, 17 ans blessé par balle par un policier à Grigny (91)

Juin 2007, un homme de 58 ans, mort dans la cellule de dégrisement du commissariat à Bordeaux (33).

17 juin 2007, **Lamine Dieng**, 25 ans, meurt dans un fourgon de police à Paris (75).

Juin 2007, **Nelson**, 14 ans mort après avoir été fauché par une voiture de police sur un passage clouté à Marseille (13).

Juin 2007, **Elmi Mohammed**, 23 ans, mort noyé dans la Saône après avoir été poursuivi par la police (69).

27 juillet 2007, un homme de 40 ans, tué par balle par des policiers du Service régional des transports de la gare du Nord à Paris.

Ait Brahim Moulay Mohamed 27 ans, mort par pendaison dans les douches du centre de rétention administrative de Bordeaux (33).

Un homme de 37 ans, mort lors de sa garde-à-vue à Rouen (76).

Septembre 2007, un homme de 48 ans, mort dans une cellule de dégrisement au commissariat de Dieppe (76).

25 septembre 2007, **Chulan Liu**, une femme de 51 ans « sans papiers » est morte après un saut par la fenêtre à l'arrivée de la police, Paris (75).

8 septembre 2007, **Joseph Randolph**, 42 ans, mort suite à son interpellation à Paris.

25 novembre 2007, **Larami Soumaré et Mushin**, 16 et 15 ans morts suite à une collision avec une voiture de police à Villiers-le-Bel (95). Cela provoquera deux jours d'émeutes et d'affrontements avec les forces de l'ordre.

27 novembre 2007, **Pierre Douillard** visé à la tête et frappé par un flash-ball dans une manifestation lycéenne, il a perdu son œil droit.

2008 : 11 morts et au moins 7 blessés (connus)

Janvier 2008, **Lu Semedo Da Veiga**, 28 ans, mort à la prison de Fresnes (94) suite à un refus de soins.

Janvier 2008, **Reda Semmoudi**, 30 ans, defenestré par la police lors d'une perquisition à Noisy-le-Sec (93).

Avril 2008, **Baba Traoré**, 29 ans, mort noyé dans la Marne (94) suite à une poursuite par la police.

Mai 2008, **Abdelakim Ajimi**, 22 ans, mort étouffé par plusieurs policiers à Grasse (06).

Mai 2008, **Joseph Guerdner**, 27 ans, tué de 7 balles dans le dos en fuyant menotté dans le Var (83).

8 mai 2008, **Lamba Soukouna**, 28 ans, frappé à coup de crosse et de flash ball à la tête par un brigadier en présence de 3 autres « collègues » à Villepinte. Lamba souffre de la drépanocytose, il a porté plainte.

19 juin 2008, **Mohamed**, 39 ans, père de famille, tué par balles à Corbeil-Essonnes (91).

Juin 2008, **Salem Essouli**, mort par manque de soins au centre de rétention administrative de Vincennes (75).

8 août 2008, **Fakraddine Zarai**, 30 ans, mort par pendaison au radiateur de sa cellule dans la prison de Saint Quentin Fallavier à Lyon (69) à deux semaines de sa libération.

29 septembre 2008, **Ilies**, 16 ans mort lors d'une poursuite par des policiers de la BAC de Romans-sur-Isère (26).

1^{er} octobre 2008, **Elvis Akpa**, 47 ans, mort suite à une chute du septième étage en tentant d'échapper à la police à Paris.

8 octobre 2008, un homme de 22 ans et un adolescent de 14 ans matraqués et blessés par un projectile de Taser par deux policiers pendant un contrôle d'identité à Montfermeil (93). Les deux frères bénéficieront de six jours d'ITT.

14 octobre 2008, **Abdoulaye Fofana**, 20 ans, tabassé dans le hall de son immeuble par 2 policiers à coups de matraque, tonfa et crosse de flash-ball, à Montfermeil (93).

28 novembre 2008, **Naguib Toubache**, 20 ans, tué par la balle d'un gendarme à Montataire dans l'Oise (60).

2009 : 6 morts, et au moins 5 blessés graves (connus) :

Septembre 2009, **Hakim Djellassi**, 31 ans, est mort deux jours après son interpellation par la police à Lille à son hôtel.

7 mars 2009, un homme de 29 ans est tué par un policier au péage de Courtevroult lors d'une course poursuite à Bussy Saint-Georges (Seine-et-Marne).

28 mai 2009, **Oussama Mouhtarim**, 21 ans, plongé dans le coma après une interpellation en gare de Massy (92).

9 juin 2009, **Ali Ziri**, 69 ans, mort à la suite d'un contrôle policier après avoir tenté de s'opposer aux violences subies par son ami **Arezki K.**, 61 ans, à Argenteuil (92).

19 mars 2009, **Joan Celsis** un étudiant de 25 ans à été touché par un tir de flash ball à Toulouse et a perdu son œil.

1er mai 2009, **Samir Aït-Amara**, perd également son œil à la suite d'un tir de flash ball à Neuilly-sur-Marne.

8 juillet 2009 : **Joachim Gatti** est touché au visage par un tir de flash ball à Montreuil, il perd un œil.

8 juillet 2009, **Mohammed Bemouna** selon la justice mort par pendaison en garde à vue malgré qu'aucune trace de pendaison ne soit visible sur le corps du jeune homme à Firminy dans la Loire (42).

9 août 2009, **Yakou Sanogo**, 18 ans mort lors d'une course poursuite par la police à Bagnolet (93).

12 novembre 2009, **Mohamed Boukourou**, 41 ans mort dans un fourgon de police où il avait été conduit de force, à Valentigney (25).

2010 : 9 morts et au moins 4 blessés (connus) :

Septembre 2010, **Lassana Diarra** mort en garde à vue dans un commissariat de la région parisienne.

13 avril 2010, **Philippe C.** 35 ans, dans le coma suite à une altercation avec un policier dans le commissariat du 18e arrondissement de Paris.

23/24 avril 2010, **Mickaël Verrelle**, 29 ans, est battu à Chambéry par un policier. Il tombe dans le coma.

16 juillet 2010, **Karim Boudouda**, 27 ans tué d'une balle dans la tête par la police à Grenoble.

16 & 17 juillet 2010, **Luigi Duquenet**, 22 ans, tué par un gendarme dans la nuit de vendredi à samedi au cours d'une course-poursuite après avoir forcé un contrôle dans le Loir-et-Cher.

8 août 2010, un jeune de 17 ans se noie en tentant d'échapper à la police à Mantes la jolie (78).

Septembre 2010, **Anis Feninekh**, 28 ans, tabassé par un policier à Juvisy.

Octobre 2010, un lycéen de Montreuil est touché par un tir de flash ball au visage, il perd un œil.

Octobre 2010, **Louis Klinger**, 55 ans, un homme appartenant à la communauté des gens du voyage, meurt lors de son interpellation par la police à Dijon.

Novembre 2010, **Mamadou Marega**, 38 ans, meurt après s'être fait tapé et tazé par la police dans un immeuble à Colombes (92).

14 décembre 2010, **Mostefa Ziani**, 43 ans, résident d'un foyer de Marseille, est décédé après avoir été victime d'un arrêt cardiaque dû à un tir de flash-ball d'un policier.

2011 : Au moins 10 morts (connus) :

1^{er} janvier 2011, **Steve**, 25 ans est tué par balle par la police en Seine-et-Marne.

23 février 2011, un jeune homme de 20 ans est abattu de 2 balles tirées par la police à Lyon.

13 avril 2011, un homme de 43 ans, connu comme schizophrène, meurt à Angers après son interpellation. Le parquet saisit l'IGPN.

5 juin 2011, une fillette de neuf ans se retrouve dans le coma après avoir été grièvement blessée à la tête, lors d'affrontements dans le quartier sensible des Tarterêts, à Corbeil-Essonnes, dans l'Essonne. Les circonstances du drame restent contradictoires. Le père de la victime accusait la police d'avoir blessé sa fille avec un flash ball.

25 juin 2011, un jeune homme de 25 ans souffrant apparemment de graves troubles psychiatriques, a été tué dans un échange de tirs avec des policiers près de Montfermeil (93).

Juillet 2011, un jeune de Nanterre **Mohamed** est décédé après une chute de son deux roues alors que les policiers lui auraient tiré dessus au flash-ball. Cette chute a entraîné sa mort.

29 août 2011, un jeune homme est décédé à Neuilly-sur-Seine (92) après une course poursuite en scooter avec la police.

20 septembre 2011, une personne autiste de 48 ans interpellée en pleine crise à Marseille meurt d'un arrêt cardio-vasculaire. Le parquet saisit l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et ouvre une enquête pour homicide involontaire.

5 novembre 2011, un homme meurt d'un infarctus suite à son interpellation violente à Paris St-Lazare.

27 décembre 2011 à Clermont-Ferrand un jeune se tue en voiture parce qu'il est poursuivi par la police.

2012 : déjà 14 morts (connus) et (au moins) 4 blessés grave (connus):

10 janvier 2012, **Wissam El-Yamni**, 30 ans, battu par la police à Clermont Ferrand (63). Il tombe dans le coma et succombera de ses blessures 10 jours plus tard. La famille attend toujours une contre-expertise d'autopsie. Le corps n'a donc toujours pas pu être inhumé.

11 janvier 2012, **Abdel**, 25 ans, meurt « d'une crise cardiaque » lors d'un contrôle à Aulnay-sous-Bois (93).

11 mars 2012, **Ahamadou Maréga**, 17 ans, mort à la suite d'une poursuite par la police à Ivry.

27 mars 2012, un homme, âgé de 39 ans, est mort des suites de ses blessures à Lyon, il serait « tombé » d'une voiture de police qui le transférait.

21 avril 2012, **Amine Bentounsi**, 28 ans, est tué par un policier de plusieurs balles dans le dos à Noisy-le-Sec (93).

14 mai 2012, un garçon de 13 ans se noie afin d'échapper à la police à Nantes (44).

22 mai 2012, Massy Palaiseau, 2 jeunes en scooter sont percutés par la police, l'un est grièvement blessé, l'autre meurt.

17 mai 2012, Cayenne, un jeune de 17 ans meurt au commissariat.

Dans la nuit du 5 au 6 juin, **Youssef Mahdi**, 24 ans, est mort des suites de sa noyade dans la Seine, alors qu'il voulait échapper à un contrôle de police à Melun (77).

9 juin 2012, deux jeunes sont blessés dont l'un grièvement : Rodrigue 20 ans actuellement dans le coma. Ils ont été percutés par une voiture de la BAC à Villiers-le-Bel.

12 juin 2012, une femme de 62 ans meurt lors d'une perquisition de police à Bondy (cité Martin-Luther-King). Elle aurait fait un malaise cardiaque.

23 juin 2012, une fillette de 18 mois et son père, blessés par des policiers à La Verrière (Yvelines).

26 juin 2012, **Nabil Matboul**, un jeune villefranchois de 26 ans a été tué, à Millau, par la balle d'un fonctionnaire de police appartenant à la BAC.

9 juillet 2012, **Norredine** 28 ans, originaire du Soudan, est mort dans le centre ville de Calais. Son corps a été sorti du canal à proximité de la sous-préfecture. Comme souvent, la police a refusé catégoriquement à la famille et aux proches l'accès au corps, et de rechercher les causes de la mort.

18 juillet 2012, un homme s'est noyé dans la Marne au Perreux-sur-Marne alors qu'il tentait d'échapper à la police avec deux autres personnes soupçonnées d'avoir commis un vol. Le noyé est un homme de 35 ans « aux nombreux antécédents judiciaires », domicilié à Gentilly, également dans le Val-de-Marne, a précisé la même source. Auditionnée, sa mère « ne dépose pas plainte ».